

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 OCTOBRE 2024 - DE 20H A 23H10**

Présents : FARJON Jean-Christophe, MERLE Agnès, DUVIGNAU Ghislaine, MICHEL Hervé, COQUILLART Odile, LAVAL David, GIBERT Yves, ROCHAND Corinne, ROMAGNY Murielle, VALLET Jean-Claude.

Absent : RAMBOUR Frédéric

Pouvoirs : NALIN Huguette a donné procuration à ROMAGNY Murielle et CHARBONNIER Hélène a donné procuration à FARJON Jean-Christophe.

10 conseillers présents et 2 conseillers représentés.

Le quorum est atteint

Président de séance : Jean-Christophe FARJON, Maire

Secrétaire de séance : MICHEL Hervé.

Ordre du jour :

- Validation du procès-verbal du Conseil du 18 septembre 2024
- Présentation RPQS de l'assainissement collectif
- Présentation projet maison des associations
- Questions diverses.

Validation du procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2024

Le procès-verbal rédigé à l'issue de la séance du 18 septembre 2024 a été envoyé, par mail, à chacun des membres du Conseil Municipal pour lecture. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Présentation RPQS (rapport sur le prix et la qualité du service public) de l'assainissement collectif de la CCMDL

Monsieur le Maire fait part du rapport annuel portant sur le prix et la qualité du service intercommunal de l'assainissement collectif 2023, établi par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

Il est présenté au Conseil Municipal et il est consultable en Mairie.

Présentation projet maison des associations

Monsieur le Maire rappelle que la maison Garel, récemment acquise, sera mise à disposition des associations pour leurs activités et ainsi faire prospérer la vie associative de la commune. Néanmoins, au vu de l'ancienneté de ce bâtiment et des demandes de la commune, notamment concernant son agrandissement, il paraît nécessaire de le démolir pour en construire un neuf.

Monsieur le Maire présente l'avant-projet de l'architecte, plus particulièrement les plans. Dans ces derniers apparaissent : une salle d'environ 120 m², un abri à vélo, des places de parking. Les membres du conseil échantent sur les éventuelles modifications à apporter au projet qui leur a été proposé.

Monsieur le Maire pense pouvoir solliciter des subventions pour ces travaux.

Questions diverses

La séance est levée à 23h10.

PV arrêté à la séance suivante de Conseil Municipal, le mercredi 20 novembre 2024 à 20H00

Le Maire,
Jean-Christophe FARJON

Secrétaire de séance,
Hervé MICHEL

